



STOUMONT
Point de vue NATURE !

ANNEXE 25

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme au nom de Monsieur Fabian FONTENELLE demeurant Avenue Marie-José 55 à 1200 WOLUWE-SAINT-LAMBERT pour la construction d'une habitation sur un terrain situé Rahier, 112 à 4987 Stoumont, et cadastré 3^e division, section A n°1132/g.

Considérant que le projet s'écarte des prescriptions du permis d'urbanisation en ce qui concerne:

- garage dans le volume principal non situé sur le front de bâtisse avant
- modification du relief du sol de plus de 40 cm
- châssis en aluminium
- baies horizontales

et présente les caractéristiques suivantes :

- Art. D.IV.40 les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation - Permis d'urbanisation

Le dossier peut être consulté, à **l'accueil** de l'administration, le lundi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h, le mardi de 9 h à 12 h, ou à un autre moment sur RDV (à prendre au moins 24h à l'avance) à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service urbanisme (☎ : 080/29.26.56) tous les jours ouvrables du lundi au jeudi de 9 h à 12 h. Par mail à urbanisme@stoumont.be.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 22.03.2024 au 05.04.2024 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : ann-sophie.moes@stoumont.be - coralie.adam@stoumont.be.

Par le Collège,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

H. Snackers

D. Gilkinet